



MAGNY-LES-HAMEAUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES YVELINES - VILLE DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Magny les Hameaux, le 21 mai 2019

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU ~~20~~ Mai 2019

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 20 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2018.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune de Magny-les-Hameaux et le CLOS pour l'année 2019 prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement de 78 805 €,  
**ET A DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019.
- **A DÉCIDÉ** d'accorder une subvention complémentaire de 7 200 euros au CLOS,  
**ET A DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2019 au compte 6748.
- **A FIXÉ** le maintien des montants de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour les communes du canton de Chevreuse à 488 euros pour les élèves des écoles élémentaires et à 973 euros pour les élèves des écoles maternelles pour l'année scolaire 2018/2019.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les lots 1, 2, 3, 4 et 5 du marché « Travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs de la Plaine de Chevincourt» suivant un marché à procédure adaptée avec :

N° et désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant HT et TTC
Lot n°1 : Terrassement, revêtements, terrain de football, athlétisme, clôture et VRD.	AGILIS (84250 LE THOR)	1 736 266,01 € HT soit 2 083 519,21 € TTC
Lot n°2 : Eclairage	CITEOS – SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF (91177 VIRY-CHATILLON)	99 146,60 € HT soit 118 975,92 € TTC
Lot n°3 : Golf parcours 3 trous	GREEN SHAPING (59470 WORMHOUT)	230 398,01 € HT soit 276 477,62 € TTC
Lot n°4 : Jeux pour enfants, fitness, street workout et mobilier	GOGY (95500 GONESSE)	218 710 € HT soit 262 452 € TTC
Lot n°5 : Paysage	AGILIS (84250 LE THOR)	75 900,80 € HT soit 91 080,96 € TTC

**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution des lots 1, 2, 3, 4 et 5 (y compris les avenants), après avis de la Commission ad'hoc,

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex  
Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • facebook.com/MagnylesHameaux • twitter.com/villemagny78 • www.instagram.com/villemagny78/ • www.pinterest.fr/communicati1409/ & notre application mobile officielle

**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents relatif à la délivrance d'un permis d'aménager pour les travaux d'aménagement des espaces sportifs et de loisirs sur la plaine de Chevincourt.

**ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à demander aux contributeurs financiers une autorisation de commencement des travaux préalablement à la notification des subventions

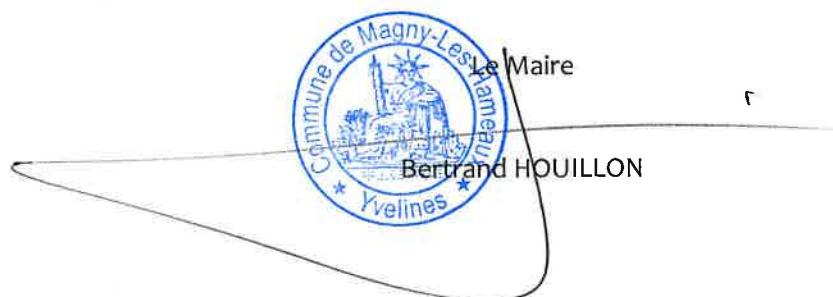
- **A APPROUVÉ** le principe de l'implantation d'un Pôle de recherche et d'innovation au cœur de Paris Saclay dédié à la recherche et l'innovation notamment sur le site du Mérantais à Magny-les-Hameaux,

**ET A AFFIRMÉ** sa volonté à ce que soient engagées les études et la réflexion autour de la concrétisation d'une telle structure de référence,

**ET A DEMANDÉ** au Président de prendre toute disposition en faveur de cette démarche, notamment en se rapprochant des acteurs de l'innovation partageant l'ambition de ce projet,

**ET A APPROUVÉ** les objectifs suivants :

- Confirmer de manière concrète la nature stratégique du site du Mérantais, qui ouvre directement Saint-Quentin-en-Yvelines sur le Plateau de Saclay tout en bénéficiant d'équipements structurants et de grands projets de mobilité,
- Conférer à ce site un rayonnement à la hauteur de sa vocation à travers sa mutation en un Parc d'activité unique dédié à l'innovation, et particulièrement dans le domaine du vieillissement et de la lutte contre la dépendance,
- Créer une polarité porteuse de développement et de valeur ajoutée,
- Valoriser les services existants du Domaine de la solitude en les intégrant au sein d'un ensemble consacré aux nouvelles pratiques et solutions innovantes,
- Utiliser le potentiel des autres équipements existants, dont la Ferme du Mérantais, en leur conférant une nouvelle destination propre à servir l'émergence d'un tel Cluster,
- Saisir l'opportunité de la constructibilité foncière inexploitée de manière à accueillir les acteurs de l'innovation sur une plateforme de dimension opportune,
- Conserver et protéger l'environnement remarquable du site, non seulement compatible avec le projet mais se présentant comme un de ses atouts d'attractivité.



**PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.**